



« COVID-19 et conduite à tenir en officine »



Dr. Abderrahim Derraji

Docteurat d'État en pharmacie de l'Université de Franche-Comté
Fondateur des sites web pharmacie.ma et medicament.ma
Ancien rédacteur en chef de la revue L'Officiel

Samedi 18 Avril 2020 à 16h00

Plan

- 1- Introduction
- 2- Covid-19 : Décisions clefs prises au Maroc
- 3- Pharmacie d'officine : quelques recommandations
- 4- Conclusion

Plan

- 1- Introduction**
- 2- Covid-19 : Décisions clefs prises au Maroc**
- 3- Pharmacie d'officine : quelques recommandations**
- 4- Conclusion**

- À l'instar des autres nations, le Maroc a été touché par le Covid-19.
- Le premier cas a été officiellement déclaré le 2 mars 2020.
- Le nombre de personnes atteintes : **2.564** cas confirmés (17 avril 2020).

17 avril 2020

إجمالي الحالات في المغرب



إجمالي الحالات في الجزائر



إجمالي الحالات في تونس



<https://sehhty.com/ma-covid/>

- L'épidémie s'est transformée en une vraie pandémie à laquelle peu de nations ont été préparées, y compris celles disposant de systèmes de santé solides.
- Le Sars Cov-2 s'est révélé à la fois **extrêmement contagieux** et capable **d'induire des complications pouvant compromettre le pronostic vital.**

À défaut de pouvoir traiter un flux trop élevé de malades en prenant le risque de **saturer les hôpitaux**, la plupart des pays ont adopté le confinement couplé aux **mesures barrières** et de **distanciation sociale** dans l'espoir de contenir l'épidémie.

- Chez nos voisins européens, un vrai tsunami de cas Covid+ a déferlé sur les structures de soins.
- Malgré un système de santé solide et une mobilisation inédite, le nombre de victimes s'alourdit de jour en jour.
- Le confinement a paralysé l'économie de ces pays et une crise économique viendra s'ajouter à la crise sanitaire.

Le Maroc a rapidement tiré les leçons des expériences des autres pays.

Le défi actuel consiste à **«Transformer le tsunami en une succession de vagues»**.

Les **bonnes décisions** se succèdent et les efforts continuent, d'autant plus que le **moindre relâchement risque d'avoir de lourdes conséquences**.

2- Covid-19 : Décisions clefs prises au Maroc

- Le **Souverain** a donné Ses Instructions au gouvernement pour procéder à la création **immédiate d'un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus.**
- Le décret de création relatif à ce Fonds a été signé le lundi 16 mars 2020.

Ce Fonds est alimenté par des contributions :

- Fonds Hassan II.
- Budget général de l'État.
- Organismes et institutions.
- Dons de personnes physiques et morales.

- La prise en charge des dépenses de **mise à niveau du dispositif médical**, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir, dans l'urgence, pour traiter dans de bonnes conditions les personnes qui seraient atteintes par le virus.
- Le **soutien de l'économie nationale** pour faire face aux chocs induits par cette pandémie à travers des mesures qui seront proposées par le Comité de veille économique (CVE), en vue d'atténuer, notamment, les impacts sur le plan social.

Autres décisions capitales :

- Suspension des liaisons aériennes, maritimes et terrestres le 15 mars 2020.
 - Confinement.
 - Adoption de protocole thérapeutique.
 - Les stocks de CQ et HCQ ont été réquisitionnés.
 - Acquisition des kits de dépistage.
 - Augmentation de la capacité d'accueil des hôpitaux et acquisition d'équipements,
- etc.

- Des décisions ont été prises pour que le secteur pharmaceutique puisse s'adapter aux **perturbations** qui peuvent affecter le circuit de distribution des médicaments et des autres produits de santé.
- La consommation de certaines spécialités médicamenteuses a flambé : il y a un **décalage entre la demande et les besoins réels des patients.**

- On a assisté à des achats «panique», particulièrement après l'annonce du confinement.

Vitamine C, Paracétamol, zinc, macrolides...

- Les stocks de médicaments se sont déplacés des pharmacies aux «maisons».

Réaction de la DMP :

18 mars 2020 : **Circulaire 75 DMP/00** relative à l'approvisionnement du marché national en médicaments.

Rappelle des obligations des PR, des EPI et des EPGR :

- **Protection des salariés et garantir la continuité de la production, de la distribution et de la dispensation.**
- Être en mesure de répondre à des **urgences sanitaires** en cas de besoin...

Pharmaciens d'officine :

- **Dispenser les médicaments dans la limite d'un mois de traitement.**
- Respecter le tour de garde.
- Prodiguer les conseils nécessaires, sensibilisation.
- Exercice personnel/Remplacement

Tout problème d'approvisionnement en médicaments devrait être signalé via l'e-mail : pharmacie.officine.dmp@sante.gov.ma

Solutions et gels hydro-alcooliques

- Le circuit habituel des gels s'est révélé incapable d'assurer un approvisionnement qui répond au besoin.
- La logique du prix libre a rendu **le peu de gels disponibles inaccessibles.**



Décision n° 79 DMP/00 - 17 mars 2020

Le ministre de la Santé autorise, par **dérogation**, **la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaire des produits hydro-alcooliques** utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine.

Qui peut produire :

- Pharmacies d'officine
- EPI
- Établissements hospitaliers publics et privés
- Établissements de produits cosmétiques et d'hygiène déclarés au MS.

Autorisation est conditionnée par le dépôt d'un dossier.

Formules recommandées et étiquetage...



**LISTE OFFICIELLE DES ETABLISSEMENTS AUTORISES A FABRIQUER
DES PRODUITS HYDROALCOOLIQUES BIOCIDES**

A LA DATE DU 09/04/2020



N°	NOM DE LA SOCIETE	ADRESSE	TELEPHONE/FAX
1	AFRIC PHAR	Zone Industrielle Ouest Ain Harrouda route régionale N°322 Km 12.400 Ain Harrouda - MOHAMMEDIA	Tel :0522662915 Fax :0522662919
2	APIA COSMETIQUE	37 Rue Mohammed El Qorri résidence Chaimae Bur N°2 KENITRA	Tel :0537321943 Fax : 0537321950
3	COOPER PHARMA	41 Rue Mohamed Diouri 20110 CASABLANCA	Tel:0522331352/33.16.66 Fax:0522331337/33.13.50
4	GOLD COSMETIC	Lot I3 N°33 Zone Industrielle Ouled Saleh Bouskoura CASABLANCA	Tel :0522590344 Fax :0522590345
5	IRCOS LABORATOIRES	109, Q .I SIDI GHANEM MARRAKECH	Tel :0524335544 Fax :0524335546
6	ISOTEC MAROC	Lot Attaoufik N°9 Route 1029 Sidi Mâarouf CASABLANCA	Tel: 0522905051 Fax: 0522975665
7	LABINDUS	lot N°60 QI Ain Chkef FES	Tel :0535603731 Fax :0535603918
8	LABORATOIRES AZBANE	Km 8 Route d'El Jadida 20190 CASABLANCA	Tel : 0522914700/01/02 Fax : 0522914444
9	LABORATOIRES BORIES	11 BOULEVARD SIDI Med Ben Abdellah 28810 MOHAMMEDIA	Tel: 0523314143 Fax: 0523314139
10	LABORATOIRES GALENICA	Z.I Oulad Saleh Gp.5 N°13, 20180 Bouskoura CASABLANCA	Tel :0522859900 Fax :0522320303
11	LES ARÔMES DU MAROC	Agroparc Km 5 Route d'Azemmour 21000 CASABLANCA	Tel : 0522896915 Fax : 0522896908
12	MAPARCO	Chemin des Dahlias Quartier Beau site Ain Sebâa CASABLANCA	Tel :0522355711 Fax :0522356986
13	MAPHAR	Km 10, Route Côtière 111, Quartier Industriel Zenata Ain Sebâa CASABLANCA	Tel :0522669000 Fax :0522679859
14	MARRAKECH COSMETUDE	N°490 Q.I Sidi Ghanem MARRAKECH	Tel: 0524335344 Fax: 0524355329
15	MEDIPROMO	Rue 13, N°6 Quartier Nassr 90000 TANGER	Tel : 0539363915 Fax : 0539361649



Approvisionnement en masques

RECOMMANDATIONS DE LA SMAAR ET DE LA SMMU COVID-19 : Quel masque utiliser ?

[En savoir plus : lien](#)



Masques FFP2

Uniquement pour les professionnels de santé en contact rapproché avec les malades suspects ou confirmés Covid19



Masques chirurgicaux :

- Les personnes contact ou suspectes ou confirmées Covid-19 ainsi que tous les autres malades fréquentant les structures de soins.

- Tous les professionnels de santé d'une part et d'autres part les agents d'autorité , de service et des administration en contacts fréquents avec la population .



Masque anti projection en tissu plié plusieurs fois (à défaut d'un masque chirurgical)

- Toute la population lors des sorties nécessaires en période de confinement et lors de la phase de déconfinement .

- À domicile surtout en présence de personnes vulnérables et dans les espaces confinés ou étroits du domicile

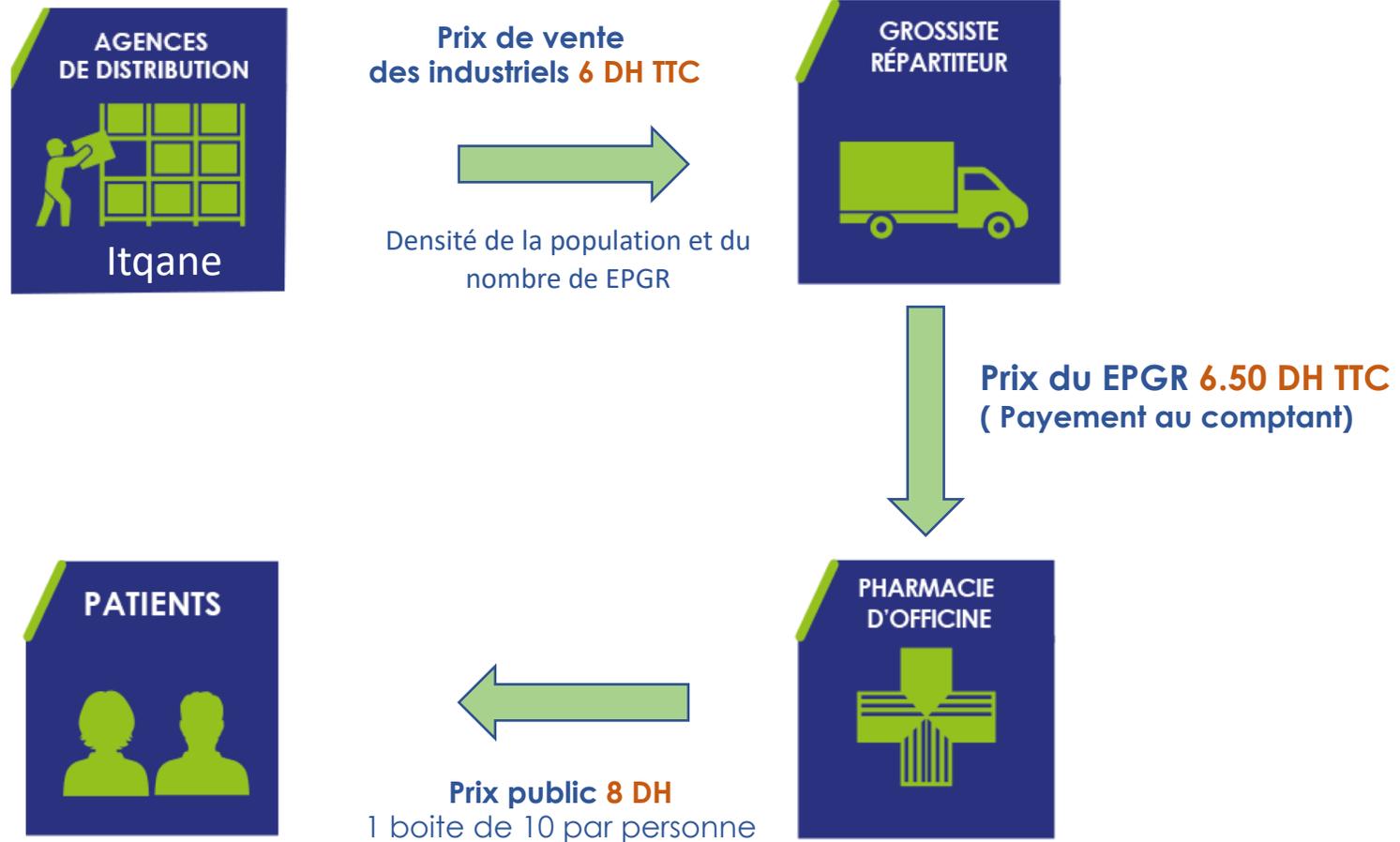
Mise en page par A. Derraji - Pharmacie.ma

Abderrahim Derraji - Covid-19-Pharmacie d'officine

- Masques chirurgicaux et masque FFP2 se sont raréfiés avec le temps et leur prix a été multiplié par 3 ou 4, voire plus !
- Tension internationale et des «intermédiaires».
- Comme le port de masques est devenu obligatoire, le Maroc a été acculé à trouver des solutions pour rendre les masques «grand public» disponibles.

Comme le circuit adopté initialement n'a pas donné l'effet escompté, **les instances professionnelles ont donné leur accord au ministère de l'Industrie et du commerce** pour assurer la distribution des masques anti-projections.

Circuit de distribution des masques subventionnés



Plan

- 1- Introduction
- 2- Covid-19 : Décisions clefs prises au Maroc
- 3- Pharmacie d'officine : quelques recommandations**
- 4- Conclusion

Horaires

- Confinement oblige : **Plus de pharmacies de garde** et un **horaire adapté** généralement 9 h à 18 h.
Contraintes : pharmacienne travaillant seule.
- Le pharmacien doit respecter à la lettre les horaires de garde. (Circulaire 75DMP/00 du 18 mars 2020).
- Il doit s'assurer que l'affichage du tour est à jour.
- En cas d'impossibilité d'assurer la garde, le pharmacien doit aviser à temps les instances professionnelles et l'autorité locale pour qu'elles puissent trouver une alternative.

Sensibilisation du public

- Le pharmacien doit inciter les patients à **respecter le confinement** qui reste le seul moyen efficace pour contenir la pandémie au Covid-19. (Circulaire 75DMP/00 du 18 mars 2020).
- Ceci est particulièrement vrai pour les **personnes fragiles** qui doivent éviter autant que possible de se rendre dans une pharmacie.
- Les pharmaciens **doivent également prodiguer des conseils nécessaires aux citoyens** pour faire face à l'épidémie au Covid-19. (**INFODÉMIE** : Fakenews, désinformation)

Un anti-inflammatoire pourrait aggraver l'infection !

Affichage

Le pharmacien doit mettre en place des affiches visibles:

- Pour rappeler aux patients les mesures barrières.
- Pour inciter les patients à rentrer en nombre réduit à la pharmacie afin de garantir la distanciation.
- Pour demander aux malades de respecter la distance de sécurité.

Espace clients

- Prévoir un sens de circulation à l'intérieur de la pharmacie.
- Prévoir un marquage au sol garantissant un minimum de 1.50 mètre entre les patients qui attendent d'être servis.
- Éviter toute prise de tension ou mesure de la glycémie.

Équiper les postes de vente de moyens permettant d'éloigner les patients du personnel qui les serve :

- Marquage au sol
- Meuble,
- Parois plexiglas, etc.
- Il est préférable de servir via un guichet de garde ou, a minima, faire entrer les clients un à un.

Protection de l'équipe

- Prévoir des masques ou des bavettes et suffisamment de gels et/ou de solutions alcooliques.
- Attention aux gants en latex qui donnent une fausse impression de sécurité.
- Éviter, dans la mesure du possible, les contacts rapprochés des équipes.
- Organiser le travail en privilégiant la répartition des tâches par simple opérateur.

- L'hygiène des mains (lavage, gel) est essentielle.
- Le port de lentilles de contact est à proscrire (préférer les lunettes).
- Le contact rapproché avec des personnes présentant des signes d'infection respiratoire est à éviter.
- Nettoyer très souvent les «outils» d'utilisation courante : caisse, claviers, souris, calculatrices, surfaces contacts, comptoirs...

- En pratique, utiliser des lingettes imbibées de détergent et ensuite de l'alcool à 70 °.
- Porter une blouse et la laver régulièrement.
- Moustache, barbe, boucles d'oreilles, bagues... sont à éviter.

Remarque :

Ordonnances : utiliser le même comptoir.

Petits bouts de papier et boîtes : évitez de les prendre les emballages de médicament...

Nettoyage des locaux

Toutes les mesures garantissant une décontamination efficace doivent être prises. Il faut :

- Multiplier les nettoyages.
- Recourir à des produits de nettoyage désinfectants (eau de javel) ou à l'alcool ayant un titre supérieur à 60 °.

Billets et pièces de monnaie constituent une source de contamination



Retour à la maison

Comme le SARS-CoV-2 survit jusqu'à 24 heures sur du carton, 2 à 3 jours sur du plastique ou de l'acier inoxydable, le pharmacien et ses collaborateurs doivent:

- Maintenir les gestes barrières même à la maison.
- Se laver les mains dès qu'ils arrivent chez eux et avant de toucher n'importe quel objet.

- Laisser leurs chaussures dans un espace réservé aux affaires personnelles en «quarantaine» jusqu'au lendemain.
- Désinfecter leurs téléphones, les lunettes avec des solutions appropriées : alcool, eau de javel diluée...
- Nettoyer en machine et à une température supérieure à 60 ° les vêtements contact de la pharmacie (blouses).

Tâches inattendues

- Certains patients n'arrivent pas à joindre leurs médecins (ou ont peur de se rendre à leurs cabinets.)
- Problème de renouvellement : psychotropes,
- Vaccination des nourrissons.
- Conseil : fake news, charlatans .
- «Substitution de raison» .
- Les étrangers ou les Marocains qui n'arrivent plus à rejoindre leur pays de résidence .

Plan

- 1- Introduction
- 2- Covid-19 : Décisions clefs prises au Maroc
- 3- Pharmacie d'officine : quelques recommandations
- 4- Conclusion**

- **L'équipe officinale** continuera à accompagner l'effort national de lutte contre la pandémie.
- Elle doit le faire en suivant les recommandations officielles et celles des sociétés savantes.
- Elle doit redoubler de vigilance.

Merci et portez
vous bien